

« Nounou, ou maman,
même si je joue à côté de toi,
mes petites oreilles entendent ce que tu dis.
Même si je suis tout petit, je comprends
tes paroles, alors reste discrète
quand tu parles de papa, maman,
nounou ou de moi, cela me rassure
et me construit. »



Article 226-13 du code pénal: "La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amande".